



Philippe VERSEILS  
Chargé du dossier Personnes Âgées  
27 rue Saint Gilles  
30000 NÎMES  
Tél : 04 66 28 11 42  
arcmediterranéen@fep.asso.fr

## NOTE DU 20 JUIN 2008

- Nouvelles recommandations de l'ANESM pour l'évaluation interne
- 5<sup>ème</sup> risque : réactions mitigées des associations
- CNSA : plan d'aide à l'investissement des EHPAD
- Présentation du Plan Canicule 2008
- Maltraitance : 1<sup>er</sup> bilan pour le numéro d'urgence 3977
- Le grand âge au cinéma

### ➤ Nouvelles recommandations de l'ANESM pour l'évaluation interne

En attendant la deuxième version du guide de l'évaluation interne, l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux (ANESM) diffuse dans une recommandation des « éléments structurants » pour la mise en oeuvre de cette évaluation (Recommandation prochainement disponible sur [www.anesm.sante.gouv.fr](http://www.anesm.sante.gouv.fr)). Pour mémoire, la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a fait obligation aux établissements et services sociaux et médico-sociaux d'évaluer leurs activités et la qualité de leurs prestations. Certains se sont d'ores et déjà lancés dans la démarche d'évaluation interne tandis que d'autres s'apprêtent à le faire. Cette première recommandation vise donc à soutenir leurs initiatives, explique l'ANESM. Elle s'adresse prioritairement aux responsables ou aux équipes de direction d'établissements et services amenés à mettre en oeuvre les actions d'évaluation. La date butoir pour la réalisation de l'évaluation interne a été reportée sans qu'une nouvelle date ait été fixée.

(Source : ASH N°1558 du 16 Mai 2008)

### ➤ 5<sup>ème</sup> risque : réactions mitigées des associations

**Le 28 mai 2008, Valérie Létard, secrétaire d'état à la solidarité et Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité, ont présenté les premières lignes de futur 5ème risque pour accompagner la perte d'autonomie. Voir la vidéo de cette présentation sur le site suivant :**

[http://www.dailymotion.com/video/x5n2c1\\_xavier-bertrand-et-valerie-letard-5\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x5n2c1_xavier-bertrand-et-valerie-letard-5_news)

**L'Association des paralyés de France (APF) "s'inquiète de l'état d'esprit prévalant dans cette réforme où il est plus question de solidarité avec les assureurs que de solidarité nationale réelle : aucun crédit supplémentaire basé sur la solidarité nationale n'est envisagé".**

**La Fnath ("fédération nationale des accidentés de la vie") exprime aussi "son inquiétude quant à l'ouverture annoncée d'un nouveau marché lucratif aux assurances privées". "L'Etat ne peut déléguer aux entreprises le soin de répondre à un enjeu de société aussi fondamental que la perte d'autonomie liée à l'âge au moyen d'incitations fiscales dont on connaît les limites et les effets pervers".**

**Joelle Le Gall, présidente de la Fédération nationale des associations de personnes âgées et de leurs familles (FNAPAEF) s'inquiète dans France Soir du 30 mai de l'indifférence des français face à ces questions. Quant à la question de faire appel aux assurances privées "quelle compagnie pourra couvrir jusqu'à 5000 € par mois" (aides à domicile 24h/24). "On est en train de nous préparer un faux cinquième risque", s'inquiète Joëlle Le Gall et non un risque de sécurité sociale universel et solidaire.**

**AVVEC qui regroupe la FNAPAEF et l'association de directeurs AD-PA, manifeste son accord sur les principes d'un futur 5ème risque qui reprennent les conclusions du rapport de la CNSA d'octobre 2007 :**

- Droit à compensation du handicap quel que soit l'âge (avant et après 60 ans)
- Mise en place d'un plan d'aide individuel partant des besoins de la personne
- Reconnaissance du choix de vie entre établissement et domicile. Pour autant, AVVEC continue de revendiquer l'abandon du terme de dépendance au profit de l'aide à l'autonomie
- La mise en place de financements solidaires, très majoritairement publics excluant tout recours sur succession
- La mobilisation de moyens réellement nouveaux pour mieux accompagner les personnes âgées à domicile et en établissement et diminuer les prix payés en établissement

**La fédération nationale des associations de directeurs au service des personnes âgées (FNADEPA) s'inquiète que les ministres ne proposent aucune augmentation des financements publics par la solidarité nationale. "Les propositions du gouvernement reposent sur des améliorations de ces dysfonctionnements mais en faisant reposer le financement soit sur la prévoyance individuelle, soit sur la meilleure prise en compte des capacités contributives et notamment du patrimoine de la personne, voire de sa famille..." La FNADEPA estime qu'"abonder les financements APA par les patrimoines familiaux ne devrait être qu'une solution très alternative. A tout le moins des revenus complémentaires provenant des contributions des entreprises, du capital, voire de la CSG devraient être également envisagés." Elle n'a pas relevé de propositions nouvelles ou innovantes mais est satisfaite de l'ouverture de réunions de concertation : "à la condition qu'elles ne soient pas seulement un prétexte pour gagner du temps".**

**Les 31 associations et fédérations "personnes âgées et handicapées" siégeant au conseil de la CNSA (le GR 31) - prennent acte des propositions des Ministres sur le droit universel à compensation et l'ouverture d'un temps de concertation élargie**

- souhaitent confirmer aux autorités leur attachement commun aux propositions contenues dans le rapport de la CNSA
- confirment leur désir de participer à l'élaboration des décisions, comme c'est désormais le cas au sein du Conseil à la CNSA

(Source : Agevillage Familles N° 372 du 2 Juin 2008)

### ➤ **CNSA : plan d'aide à l'investissement des EHPAD**

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) présente les modalités de mise en oeuvre du plan d'aide à l'investissement (PAI) des établissements et services pour personnes âgées et pour personnes handicapées **pour 2008**. Objectif : permettre aux préfets d'engager les travaux préparatoires à l'élaboration de leur programmation régionale sans attendre l'arrêté déterminant les conditions d'utilisation de ses excédents. Rappelons que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 permet désormais à la CNSA de financer sur ses excédents des opérations d'investissement immobilier portant sur la création de places nouvelles - jusque-là exclues des plans d'aide à la modernisation (PAM) - et pérennise sa mission d'aide à la modernisation de l'existant.

Doté de **300 millions d'euros** en 2008, dont 225 millions pour le secteur des personnes âgées et 75 millions pour celui des personnes handicapées, le PAI inclut le volet architectural du plan Alzheimer présenté en février. Il s'inscrit dans la continuité des règles et des priorités des PAM 2006 et 2007, auxquelles viennent s'ajouter les conditions d'éligibilité des opérations portant sur des places nouvelles, explique la caisse.

(Instruction technique CNSA du 15 mai 2008, disponible sur [www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr))

(Source : ASH N°1560 du 30 Mai 2008)

### ➤ **Présentation du Plan Canicule 2008**

Olivier BRES, Secrétaire Général de la FEP, a participé à une réunion à la DGAS (avec le DGAS) sur la mise en place du « plan canicule 2008 ». Il vient à la suite des précédents et il n'y a pas cette fois-ci de grandes nouveautés ni de financements particuliers sauf en cas de crise aigue. Olivier BRES rappelle les points suivants :

- il y a des registres communaux pour le repérage des personnes âgées et handicapées, dont l'isolement pourrait être grave en cas de canicule. Avec leur accord un tiers peut les y inscrire.
- pour les Ets pour PA : Près de 90% ont signé un « plan bleu ». 73% une convention avec un établissement de santé proche. En 2008, il est souhaité la constitution d'une « dossier de liaison d'urgence » dans les EHPAD, les foyers logements...
- pour les Ets pour personnes handicapées, pas d'obligation légale de pièce climatisée mais une forte incitation. Des recommandations ont été faites à propos du transport des personnes handicapées, et du travail dans les ESAT en cas de canicule.
- Il y a aussi des recommandations pour les structures d'accueil de jeunes enfants.
- Pour les personnes sans abri ou en situation précaire, des dispositifs sont prévus en cas de canicule : ouverture supplémentaire de places d'hébergement et d'accueil de jour.
- Enfin 13 associations –dont France Bénévolat- se sont engagées par accord cadre avec la DGAS pour la mobilisation de bénévoles.

Quatre points communs :

- des informations, des recommandations...sur <http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/> ou en tapant « plan canicule » sur Google.
- Les préfets de département doivent organiser des réunions de tous les partenaires concernés. Si ça n'a pas eu lieu (ou si des associations ou fédérations n'ont pas été invitées) le faire remonter à la FEP pour la DGAS.
- Enfin les partenaires sont invités à faire remonter les « bonnes pratiques ».
- Un dépliant très bien fait « La canicule et nous » sur les précautions à prendre est en cours de distribution dans les lieux de passage (Poste, Mairie)

### ➤ **Maltraitance : 1<sup>er</sup> bilan pour le numéro d'urgence 3977**

**A l'occasion du 15 juin, Journée internationale contre la maltraitance, Valérie Létard, secrétaire d'Etat à la Solidarité a dressé un premier bilan du 3977 : de fait, depuis le 5 février 2008, date de son lancement officiel, le nombre d'appel n'a cessé d'augmenter, témoignant ainsi de la triste utilité de ce numéro à 4 chiffres et de sa capacité à lever le tabou de la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées en France.**

En trois mois, le 3977 a reçu 12.309 appels, soit autant d'appels qu'en 2006. Les appels proviennent pour 72% d'entre eux de femmes et concernent la maltraitance à domicile. Les victimes sont des femmes pour 71% d'entre elles. La moitié (48,5%) ont un âge compris entre 76 et 90 ans (pic entre 81 et 86 ans). Par ailleurs, dans 54% des cas, les auteurs sont des hommes âgés de 41 à 61 ans qui dans 47% cas cohabitent avec les victimes.

S'agissant de la nature de l'appel, les écoutants soulignent que les trois-quarts des appels ont un rapport avec la maltraitance, dont 20% concerne la maltraitance des personnes handicapées. Un quart correspond à des demandes d'informations, à des situations d'isolement et de désarroi.

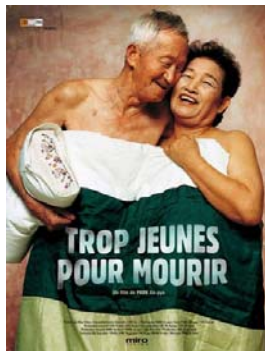
Les professionnels de terrain se servent aussi du 3977. En effet, ils se trouvent souvent démunis devant des situations de maltraitements qu'ils ne savent pas comment traiter voire même, parfois, identifier. Ils s'adressent alors au 3977 pour obtenir des conseils sur la conduite à tenir et les démarches à entreprendre.

Dans ce contexte, la plate forme d'écoute nationale, gérée par l'association pour la bientraitance des aînés et des handicapés (AFBAH) s'est étoffée : elle compte désormais neuf personnes qui se succèdent et qui font en sorte que l'écoute soit assurée par trois personnes à minima de 9h à 19h. On compte désormais plus de 100 appels par jour

pendant les horaires d'ouverture contre 20 appels par jour en 2007. Pour permettre à AFBAH de faire face à cette activité, le ministère souligne qu'il « *a accru sensiblement sa participation financière : 360 000 euros en 2008 contre 70000 euros en 2007* ».

(Source : Senioractu N°265 du 20 Juin 2008)

## ➤ Le grand âge au cinéma



Le cinéma est un très bon médium pour saisir comment se forge le regard social sur un événement ou une situation. On notera la multiplication ces dernières années, des films mettant en avant de vieilles personnes, traitant de la question d'Alzheimer ou abordant le désir, en particulier chez des femmes en pleine maturité. Charlotte Rampling est sans doute la figure la plus expressive de ce cinéma qui enfin porte son regard sur les femmes qui vieillissent sans jamais abdiquer...

Deux films de jeunes auteurs centrés sur le vieillissement viennent de sortir :

« **Les mille et une nuits blanches de Ferudja et Reda du Blanc Mesnil** », de David Gheron et « **Je m'appelle Marguerite et j'ai 97 ans** » d'Alban Nelva-Pasqual.

Aucun pathos, pas une once de jugement ou de détachement hautain, mais les gestes simples, les mots difficiles et les regards complexes mis en avant. Les deux films montrent, chacun à leurs façons, la difficulté de vivre ensemble, mais aussi la beauté de certains moments de partages.

Personne ne choisit d'avoir besoin de l'autre et de perdre une part de son autonomie mais pour autant, les deux réalisateurs nous disent à travers leur regard, que jusqu'au dernier moment, un lien peut exister et produire de l'humanité.

Un autre film sort sur les écrans :

« **Trop jeunes pour mourir** ». Ce film coréen de Park Jin-Pyo est un hymne non pas au droit à l'amour pour les septuagénaires mais une ode à l'amour et au plaisir entre adultes consentants. L'âge n'est pas un frein, ni une lassitude. Simplement un fait qui donne plus de valeur aux moments de bonheur.